

**Réunion du 13 avril 2015**

L'an deux mille quinze, le 13 avril à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Pascal VANSANTBERGHE, Maire.

Étaient présents :

Mme CHARPENTIER Alexandra, Mme DESVOY JOPPE Béatrice, Mme MAURICE Bernadette, Mme LEGRIS Corinne, Mr MILLON Luc, Mr PONSIGNON Daniel, Mr RAGOT Nicolas, Mr VANSANTBERGHE Pascal.

Absent excusé : Mr LEBLANC Xavier,

Absent : Mr CHAMPENOIS Jean Luc, Mme ORSINI Frédérique

Date de la convocation : 09 Avril 2015

Secrétaire de séance : Mme LEGRIS Corinne,

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 02 Mars 2015**

Le CR est approuvé à l'unanimité.

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Mr le Maire donne la parole à l'ainé du conseil municipal et quitte la séance.

Mr PONSIGNON Daniel prend la parole et explique le compte administratif de l'année 2014, pour la section fonctionnement, pour la section d'investissement et le reste à réaliser.

Vote : approuvé à l'unanimité des votants.

Mr le Maire rejoint la séance. La feuille d'émargement est signée en 3 exemplaires.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014**

Mme MAURICE Bernadette prend la parole et explique toutes les lignes (et le libellé) dans les différents chapitres du budget de fonctionnement et d'investissement. Il en ressort un budget équilibré.

Vote : le budget primitif est approuvé à l'unanimité.

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTES**

Le budget étant équilibré, Mr le maire propose, après avis de la commission finances, de ne pas augmenter les taxes d'impositions directes. Il rappelle que ces dernières avaient été réévaluées il y a deux ans.

Vote : approuvé à l'unanimité

## LOT 1 « GROS ŒUVRE »/CENTRE CULTUREL

L'entreprise DP construction, informe par courrier avec AR qu'elle dépose un recours au tribunal administratif contre la commune. Après plusieurs tentatives de médiations et d'un arrangement à l'amiable qui sont restés sans résultats, Mr le maire va constituer un mémoire pour argumenter la contestation de factures injustifiées.

Réunion générale avec toutes les entreprises le vendredi 24 avril à 09H30.

## AVIS SCHEMA REGIONAL DE COHERANCE ECOLOGIE

Le conseil municipal :

Prend acte de la transmission du Schéma Régional de Cohérence Ecologique et de son étude, et en l'absence d'éléments précis et d'informations concises,

Emet un avis défavorable sur le Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Note que l'échelle au 1/100 000ème rend difficile l'appréciation des tracés des trames vertes et bleues localement ce qui nécessitera une appropriation au niveau local de la trame verte et bleue régionale

Note que les communes, principalement concernées, n'ont pas été à ce jour interrogées. Que cela aurait permis une meilleure compréhension du projet et contribué à des échanges constructifs. Que l'enquête publique ne permettra pas ces débats.

Note que les lois Grenelle 1 et 2, visant à préserver les terres agricoles dans l'élaboration des plans locaux d'urbanisme, sont contredites, les espaces indiqués sur les plans présentés étant autant de surfaces qui viendront en déduction des surfaces cultivables et donc menacer gravement les activités agricoles et l'économie rurale qui en découle.

Note que l'autoroute A26 et la RD 977 traversent la continuité écologique projetée. Que le déplacement de la faune est à même de nuire à la sécurité routière. D'autant plus que la RD 977 est le théâtre régulier d'accidents parfois mortels.

Note que la Communauté de Communes de la vallée de la Moivre à la Coole se verra transférer au 1<sup>er</sup> janvier 2016 la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et prévention des inondations), sous réserve de la publication au Journal officiel de la loi et des décrets d'application et qu'à ce titre les actions qu'elle sera susceptible d'entreprendre devront respecter le Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Vote : approuvé à l'unanimité

## Questions diverses

- Un devis a été proposé par la société SMAC, pour le suivi et la maintenance de l'étanchéité du toit de la salle culturelle pour un montant de 896€ ht. Le conseil municipal décide de ne pas valider ce devis.
- La Marche mythique PARIS-ALSACE traversera la commune le 04 juin 2015 (il n'y a pas d'information sur l'horaire de passage).
- Le cinémomètre : Encore des vitesses excessives: Vitesse enregistrée 87 km /h
- La coopérative forestière Marnaise est venue estimer le coût pour l'abattage et la vente des derniers peupliers de la commune devenus dangereux, le conseil demande de contacter d'autres prestataires.
- Une caution sera demandée à chaque réservation de la salle culturelle, pour garantir la remise en état de propreté de dégradation ou de nuisance sonore. Le montant sera égal au prix de la location et la caution sera restituée un mois après.  
Vote : approuvé à l'unanimité
- La commission travaillant sur le projet du nouveau cimetière, a fait part de la réflexion sur les différentes possibilités d'accès tenant compte des risques liés à la circulation.

## AGENDAS

**Prochain conseil municipal le lundi 18 mai 2015 à 20h30**

Séance est levée à 23h20